MINISTERE DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi

OFFICE DE PROTECTION DES VEGETAUX



DECISION PO 0 0 MA-OPV

Portant création du Comité de Gestion de l'Office de Protection des Végétaux

<u>Article</u> 1^{er} : Conformément aux dispositions du Décret N°05-106/P-RM relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux, il est créé un Comité de gestion.

Article 2 : Le Comité de gestion est composé de :

- Directeur Général;
- Directeur Général Adjoint ;
- Chef de l'Agence Comptable ;
- Chefs de Divisions ;
- Chefs de Bureaux ;
- Chefs de Cellules ;
- Chefs de Services Régionaux (SRPV);
- Représentant du Personnel.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera.

Bamako, le 2 JAN 2007

AMPLIATIONS	
Ļ	Cabinet MA1 p/c.r.
-	Original1
-	Agent comptable1
-	Chefs8
-	Tous Divisions/Bureaux et Cellules8
-	Direction1
-	Chrono

Oumar Békaye DEMBELE Q L'AQI